

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gain de Vidéotron pour une deuxième fois cette semaine

Le CRTC rejette la plainte de Bell

Montréal, le 19 décembre 2019. – Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rejeté ce matin une plainte de Bell Média soutenant que Vidéotron a assujéti Super Écran à un désavantage indu. Vidéotron a choisi de protéger ses abonnés contre les augmentations déraisonnables demandées par Super Écran et est satisfaite de cette décision de l'organisme fédéral qui lui permettra de continuer dans cette voie.

La décision du CRTC est claire : « Le Conseil estime que la modification de l'assemblage de Super Écran par Vidéotron n'a pas d'incidence négative importante sur Super Écran ou sur le système de radiodiffusion. Par conséquent, la préférence et le désavantage ne sont pas indus. »

« Bell est la seule à blâmer pour le déclin de sa chaîne et doit cesser de tenir ses concurrents responsables de la faible performance de celle-ci. Soulignons qu'il s'agit de la seconde décision rendue contre Bell en faveur de Vidéotron cette semaine. » a déclaré Jean-François Pruneau, président et chef de la direction de Vidéotron.

- 30 -

À propos de Vidéotron

Vidéotron (www.videotron.com), filiale à part entière de Québecor Média inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du divertissement, des services d'accès Internet, de la téléphonie et de la téléphonie mobile. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à sa plateforme de divertissement et de gestion du domicile Helix. Au 30 septembre 2019, Vidéotron comptait 1 545 200 clients à son service de télédistribution. Quant au service de vidéo sur demande par abonnement Club illico, le nombre de ses abonnés s'élevait à 443 500. Vidéotron est également le numéro un d'Internet haute vitesse au Québec avec 1 724 300 clients à ses services par modem câble au 30 septembre 2019. À cette date, Vidéotron avait activé 1 288 700 lignes de son service de téléphonie mobile et assurait le service de téléphonie par câble à 1 052 700 foyers et organisations du Québec. Vidéotron s'est également taillé une place de choix au prestigieux palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada et au top 100 des meilleurs employeurs à Montréal.